

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Oudon, le 2 octobre 2024,

C'est par voie de presse que le maire a été informé qu'un habitant de la commune a été mis en examen et placé en détention préventive pour des faits de viols avec actes de torture et de barbarie sur mineure.

Devant l'extrême gravité et l'atrocité des faits, les pensées et le soutien du maire et de l'ensemble de la municipalité vont prioritairement en direction de la jeune victime et de son entourage.

Il revient à la justice saisie de l'affaire de faire son travail.



02 30 26 00 42



communication@oudon.fr



www.oudon.fr